

Arrêté du 4 mars 2010 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directi

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date 01/01/2014

Juridiction / Nature ARRETE

NOR / Numéro DEVK1004184A

URL Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSC TA000021954638>

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Compte tenu des résultats de la consultation, un arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat [...] Dans un délai de quinze jours à compter de la publication de l'arrêté ministériel de répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales au sein du comité technique [...]

[...] organisations syndicales représentatives n'a fait acte de candidature ou si le nombre de votants, constaté par les émargements portés sur la liste électorale, est inférieur à la moitié du nombre des personnels [...] Si le nombre de votants est inférieur à la moitié du nombre de personnels appelé à voter, il n'est pas procédé au dépouillement du premier scrutin. [...]

[...] Une consultation des personnels des directions et services énumérés ci-après est organisée dans les conditions fixées à l'article 11, second alinéa, du décret du 28 mai 1982 modifié susvisé afin de déterminer [...]

[...]d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies[...]

RÉFÉRENCE

ARRETE DEVK1004184A du 1 janvier 2014, « Arrêté du 4 mars 2010 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directi ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSCITA000021954638> (consulté le 28 août 2026).